



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC PROMULGATION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la session ordinaire de son conseil, tenue mardi le seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-quatre, le règlement portant le numéro 309.012024, afin de fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception comme suit :

- Le taux de taxe foncière est fixé à 0,71 \$/100 \$ d'évaluation ; le tarif pour la collecte des déchets, la collecte sélective et les matières organiques sont respectivement de 169 \$, 48 \$ et 100 \$ par logement, commerce et exploitation agricole
- Une compensation de 0,00126 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.
- Les dates de paiement des trois versements sont le 31 mars 2024, le 30 juin 2024 et le 30 septembre 2024 ;
- Le taux d'intérêt sur les arrérages est de 10 %.

Toute personne qui le désire peut consulter le Règlement 309.012024 au bureau de la municipalité et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail ou par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE DIXSEPTIÈME JOUR DE
JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-QUATRE.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sophie Bélair Hamel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le DIXSEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-QUATRE entre huit et dix-sept heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT LE DIXSEPTIÈME JOUR DE
JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-QUATRE.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière